

REGLEMENT « Grand Jeu des Domino's » JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

Article 1 : Société Organisatrice

DOMINO'S PIZZA FRANCE (ci-après la « Société Organisatrice »), SAS au capital de 13.013.360 euros, dont le siège social est situé 4 rue Olympe de Gouges – 92230 Gennevilliers, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 421 415 803, organise dans tous les magasins Domino's Pizza de France métropolitaine (hors Corse) un jeu avec obligation d'achat intitulé : « **Grand Jeu des Domino's** » (ci-après le « Jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après le « Règlement »). Ce jeu est organisé avec son prestataire Tessi TMS (Société par Actions Simplifiée au capital de 1.097.632,92 euros, inscrite au RCS de Versailles sous le numéro 649 801 826, N° de TVA intracommunautaire : FR 79 649 801 826, dont le siège social est situé au 15 bis, avenue du Centre – Guyancourt (78280) (ci-après le « Prestataire »).

Article 2 : Acceptation et respect du Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du Règlement dans son intégralité et de toutes les modifications qui pourraient y être apportées, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux jeux en France.

Toute personne contrevenant aux conditions de participation ou à toute autre disposition énoncée dans le Règlement sera privée de la possibilité de participer au Jeu et, le cas échéant, de réclamer la Dotation gagnée, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

De même, s'il est avéré que le Jeu est perturbé par des tiers, mais que le participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle et Société Organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer à tout moment et par tout moyen toutes vérifications nécessaires afin de contrôler le respect du Règlement.

Article 3 : Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date de participation, résidant en France métropolitaine hors Corse (ci-après les « Participants ») à l'exclusion du personnel de la Société Organisatrice et de toute personne travaillant dans les points de vente participants, agents ou toute autre personne/entité directement ou indirectement impliquée dans l'organisation du Jeu.

Article 4 : Durée

Le Jeu est ouvert du **01 au 28 septembre 2025** inclus.

Article 5 : Modalités de participation

Pour participer au Jeu :

1. Le participant doit passer une commande d'au moins une pizza via l'application Domino's Pizza France, le site dominos.fr ou directement en restaurant, en livraison ou à emporter,
2. La commande doit être réalisée entre le 01 et le 28 septembre 2025 inclus.
3. Pour chaque pizza commandée (hors Slizza et My Domino's box), un sticker sera remis sur la boîte à pizza. Sur chaque sticker, un domino.
4. Afin d'enregistrer son domino, le participant devra, lors de sa première utilisation, créer un compte sur l'url de jeu : <https://www.legrandjeudesdominos.fr/>. Ce compte est différent du compte client Domino's utilisable sur le site dominos.fr ou via l'application Domino's.
5. Afin de remporter un gain, le participant devra compléter une ou plusieurs des 5 suites de domino's disponible. Excepté pour les domino's doubles où le participant remportera automatiquement son gain.

Toute participation ne respectant pas ces instructions ne sera pas prise en compte.

Article 6 : Dotations mises en jeu

- *Dotation de niveau 1* : organisation d'un (1) séjour en club tout-compris d'un montant maximum de 5.000 euros TTC (cinq-mille euros toutes taxes comprises). Le voyage sera personnalisé selon le nombre de personne et la destination. Base estimative : voyage pour 4 personnes pour une durée de 5 jours/4 nuits.

La dotation comprend :

- Le transport depuis la France jusqu'à destinations (vols aller-retour pour 4 personnes, en classe éco, SNCF, défraiement kilométrique...)
 - 4 nuits en Hôtel-Club en chambre familiale et en pension complète
 - Voyage à réaliser avant le 30/12/2026, (Hors Noel et Jour de l'An) dans l'une des destinations suivantes : France, Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Turquie, Croatie...
 - La dotation ne comprend pas le voyage entre le domicile du gagnant et l'aéroport, les taxes locales de séjour, les dépenses personnelles, les frais accessoires ou toute autre dépense non spécifiquement mentionnée dans le présent règlement.
 - Toute autre option, telle que : activité, excursion peut être ajoutée mais nécessite un paiement supplémentaire aux frais du gagnant.
 - La dotation ne comprend pas le coût du transfert de l'aéroport d'arrivée/de départ vers/ depuis la destination.
 - Le gagnant et son/ses accompagnant(s) de voyage doivent voyager ensemble, au départ et à l'arrivée du même endroit, à la même heure et selon le même itinéraire. La Société Organisatrice n'est pas responsable des retards, des annulations ou des événements imprévus liés à toute organisation de voyage.
 - Le gagnant doit disposer d'une carte d'identité ou d'un passeport valide selon la destination choisie (ou être en capacité d'en faire un)
 - Ce descriptif est donné à titre indicatif et sera modulable en fonction de la destination du nombre de participants au voyage et de la disponibilité au moment de la réservation
- *Dotations de niveau 2* : trois (3) vélos électriques Rockrider d'une valeur unitaire de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) euros ;
 - *Dotations de niveau 3* : trente (30) sacs à dos Domino's Pizza d'une valeur unitaire de trente-sept (37) euros ;
 - *Dotations de niveau 4* : six-cents (600) bonnets Domino's Pizza d'une valeur unitaire de huit (8) euros

- *Dotations de niveau 5* : six-cents (600) bananes Domino's Pizza d'une valeur unitaire de huit (8) euros
- *Dotations de niveau 6*: soixante-mille (60000) activités Happy Pass, valables en France jusqu'au 30 avril 2026, d'une valeur unitaire d'activité estimée de vingt-cinq (25) euros
- *Dotations de niveau 7* : vingt-huit-mille (28000) bons de réduction Domino's Pizza d'une valeur de 1€ à valoir sur l'application et sur dominos.fr avant le 31/10/2025 pour l'achat d'une pizza minimum*. Valable une seule fois.
- *Dotations de niveau 8* : seize-mille (16000) bons de réduction Domino's Pizza d'une valeur de 2€ à valoir sur l'application avant le 31/10/2025 pour l'achat d'une pizza minimum*. Valable une seule fois.
- *Dotations de niveau 9* : six-mille (6000) bons de réduction Domino's Pizza d'une valeur de 3€ à valoir sur l'application avant le 31/10/2025 pour l'achat d'une pizza minimum*. Valable une seule fois.
- *Dotations de niveau 10* : quatre-mille-huit-cent (4800) bons de réduction Domino's Pizza d'une valeur de 4€ à valoir sur l'application avant le 31/10/2025 pour l'achat d'une pizza minimum*. Valable une seule fois.
- *Dotations de niveau 11* : trois-mille (3000) bons de réduction Domino's Pizza d'une valeur de 5€ à valoir sur l'application avant le 31/10/2025 pour l'achat d'une pizza minimum*. Valable une seule fois.
- *Dotations de niveau 12* : mille-deux-cent (1200) bons de réduction Domino's Pizza d'une valeur de 6€ à valoir sur l'application avant le 31/10/2025 pour l'achat d'une pizza minimum*. Valable une seule fois.

*Hors Slizza, My Domino's box et menus. Non cumulable.

Article 7 : Détermination des gagnants

La *dotation de niveau 1* sera mise en jeu à la fin de la durée de jeu, par Tirage au sort effectué par huissier, pour chaque participant ayant collecté et enregistré sur son espace de jeu au moins 3 domino's.

Les dotations de niveau 2-3-4-5-6 mises en jeu peuvent être obtenues en complétant les séries de 3 domino's imposées :

Pour remporter la dotation de niveau 2, la suite de domino's à compléter est : 3-1 // 1-6 // 6-3

Pour remporter la dotation de niveau 3, la suite de domino's à compléter est : 1-2 // 2-5 // 5-1

Pour remporter la dotation de niveau 4, la suite de domino's à compléter est : 1-4 // 4-5 // 5-3

Pour remporter la dotation de niveau 5, la suite de domino's à compléter est : 4-2 // 2-6 // 6-5

Pour remporter la dotation de niveau 6, la suite de domino's à compléter est : 2-3 // 3-4. // 4-6

A toutes fins utiles, il est précisé que seules les séries gagnantes listées ci-avant, également disponibles sur le support de jeu "<https://legrandjeudesdominos.fr> [legrandjeudesdominos.fr], feront foi. Toute série de Domino's présente sur un autre support de jeu ne sera pas considérée comme une série gagnante.

Pour remporter la dotation de niveau 7, le domino's 1-1 devra être enregistré sur le compte du client.

Pour remporter la dotation de niveau 8, le domino's 2-2 devra être enregistré sur le compte du client.

Pour remporter la dotation de niveau 9, le domino's 3-3 devra être enregistré sur le compte du client.

Pour remporter la dotation de niveau 10, le domino's 4-4 devra être enregistré sur le compte du client.

Pour remporter la dotation de niveau 11, le domino's 5-5 devra être enregistré sur le compte du client.

Pour remporter la dotation de niveau 12, le domino's 6-6 devra être enregistré sur le compte du client.

Un tirage au sort parmi l'ensemble des participants ayant collecté au moins 3 domino's sera réalisé en fin d'opération pour distribuer les dotations non remportées, dans un délai de maximum 3 semaines après la fin du Jeu.

Les gagnants des lots niveau 1 et 2 seront informés par email sous une (1) semaine suivant le tirage au sort. A cette occasion, les gagnants devront confirmer leurs coordonnées pour envoi de leur dotation. Chaque gagnant dispose d'un délai de réponse de dix (10) jours calendaires à compter de la prise de contact par le Prestataire. A défaut de réponse ou en cas de renonciation expresse d'un gagnant à la Dotation, le bénéfice de la Dotation sera perdu et il ne pourra plus y prétendre, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander au gagnant de fournir une preuve d'identité, d'âge et de résidence.

Les gagnants des lots niveau 3 ; 4 ; 5, réceptionneront directement la dotation à leur domicile (à l'adresse enregistrée sur leur compte de jeu) dès validation de celle-ci.

Les gagnants du lot niveau 6 ; réceptionneront directement à l'adresse e-mail enregistrée, les conditions pour bénéficier de leur activité offerte.

Les gagnants des lots niveau 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12, seront envoyés directement par e-mail à valable sur le site de commande de Domino's Pizza ou l'application Domino's pour l'achat d'une pizza minimum entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2025 inclus.

Les gagnants sont invités à vérifier tous les dossiers de leur boîte à lettres électronique, y compris les courriels indésirables, afin de détecter tout courriel émanant de la Société Organisatrice.

Article 8 : Remise des Dotations

La Dotation de niveau 1 sera délivrée au gagnant, 1 semaine après le tirage au sort, le gagnant aura 1 an pour organiser son voyage.

Les Dotations de niveau 2 à 5 seront envoyées aux gagnants dans un délai de trente (30) jours après la fin du Jeu. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout retard, perte ou détérioration des Dotations lors de l'envoi.

Les Dotations de niveau 6 seront envoyées par e-mail immédiatement après leur validation sur le site de Jeu.

La dotation attribuée est nominative et ne peut être cédée à des tiers gratuitement, à titre onéreux ou de quelque façon que ce soit. En aucun cas, il ne sera versé la contre-valeur en espèces de la dotation. La dotation ne pourra être échangée contre une autre dotation.

La Société Organisatrice se réserve la faculté de proposer une dotation de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigeaient.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de la dotation dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il sera considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet de la dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de la Société Organisatrice.

Article 9 : Données à caractère personnel

Les données personnelles des Participants (nom, prénom, adresse email) et des Gagnants (adresse postale) sont collectées et traitées par la Société Organisatrice lors de la commande effectuée par les Participants ainsi que, le cas échéant, lors de la remise des Dotations (ci-après les « Données »). Les Données des Gagnants seront récoltées par la société prestataire TESSI TMS.

Ces Données sont destinées uniquement à la Société Organisatrice et son partenaire pour les seuls besoins de l'organisation et de la gestion du Jeu et de la remise des Dotations. Le traitement de ces Données est nécessaire à l'exécution du contrat auquel le Participant est partie.

Ces Données ne pourront être utilisées à d'autres fins et seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à leurs finalités à l'exception des Données dont la durée de conservation minimum résulte d'une obligation légale ou réglementaire ou de l'extinction d'un délai de prescription.

Le Participant est informé qu'il dispose au regard du droit applicable d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression de ses données ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de ses données personnelles ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de leurs Données après leur décès.

Le Participant peut exercer ces droits par demande écrite accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité adressée par email à l'adresse électronique contact@dominos.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

DOMINO'S PIZZA FRANCE
GRAND JEU DES DOMINOS
4 rue Olympe de Gouges
92230 GENNEVILLIERS

Le Participant dispose également d'un droit de saisir à tout moment l'autorité compétente en matière de données personnelles (CNIL).

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, le Participant qui exercera le droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du Jeu sera réputé renoncer à sa participation.

Article 10 : Modification et annulation du Jeu – Réclamations

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, différer, modifier, proroger, interrompre ou annuler purement et simplement le Jeu, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre et sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne puisse être due.

Les Participants peuvent adresser toute réclamation relative au Jeu à l'adresse suivante :

DOMINO'S PIZZA FRANCE
GRAND JEU DES DOMINOS
4 rue Olympe de Gouges
92230 GENNEVILLIERS

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 31 décembre 2025.

Article 11 : Responsabilité

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition des dotations ou en cas d'impossibilité pour le(s) gagnant(s) de bénéficier des dotations pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice. Notamment, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou détérioration de la (des) dotation(s) par la poste ou tout prestataire de service similaire tiers, et plus généralement si le(s) gagnant(s) ne reçoit(vent) pas sa(leur) dotation. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudice de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la (des) dotation(s) attribuée(s) et/ou du fait de sa(leur) utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu.

Article 12 : Accès et modification du règlement

Le Règlement est déposé chez Maître LE HONSEC, Huissier de Justice Associé au sein de LE HONSEC SAS LSL Henri-Antoine LE HONSEC, Rémi SIMHON, Bruno ALMOUZNI, huissiers de justice associés à Rambouillet (78120) et est disponible en ligne sur le site www.dominos.fr et sur le site www.legrandjeudesdominos.fr.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment le Règlement sous la forme d'un avenant, qui sera déposé en l'Etude visée ci-avant et publié sur le site www.dominos.fr ainsi que sur le site www.legrandjeudesdominos.fr.

En cas de différence entre la version du Règlement déposé chez Maître LE HONSEC, Huissier de Justice Associé au sein de LE HONSEC SAS LSL Henri-Antoine LE HONSEC, Rémi SIMHON, Bruno ALMOUZNI, huissiers de justice associés à Rambouillet (78120) et la version accessible sur les sites mentionnés ci-avant, seule la version déposée chez l'huissier prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi au regard des informations divulguées sur les sites www.dominos.fr et www.legrandjeudesdominos.fr et en contradiction avec le présent Règlement.

Article 13 : Loi applicable

Le Règlement est soumis à la loi française.

LES PARTIES S'EFFORCERONT DE RESOUDRE A L'AMIABLE TOUT LITIGE QUI SURVIENDRAIT A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU PRESENT REGLEMENT. EN CAS DE DESACCORD DEFINITIF, LES TRIBUNAUX DE PARIS SERONT SEULS COMPETENTS.